

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2025-88
Interdiction de circuler et de stationner " chemin des Faïsses "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 20 mai 2025, par laquelle l'entreprise Les Déménageurs Bretons SARL LEVERT, RD 32 Mas des Garrigues – 34230 CAMPAGNAN, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation et le stationnement devant le bien situé " 291 chemin des Faïsses ", afin de permettre un déménagement,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déménagement, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits devant le bien situé " 291 chemin des Faïsses ", le mercredi 04 juin 2025 de 07H00 à 18H00.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 03/06/2025

Publication sur le site internet de la commune le 03/06/2025

Puissalicon le 03/06/2025

Michel FARENC
Maire

